

SÉANCE ordinaire

Le 10 septembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 10 septembre 2018, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Denis Pelchat, Richard Duguay, Donald Vachon et Gaétan Daraïche

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

180910.279 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu et d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Recommandation de paiement – Jean-Luc Heyvang architecte – Garage municipal ;
- Recommandation de paiement – Certificat de paiement numéro 3rev1 – Les constructions scandinaves – Centre sportif Clément-Tremblay ;
- Appui - « Amélioration des pratiques pour détourner les matières résiduelles de la rivière Petit Pabos »
- Rétrocession du lot 5 265 493 par MFT & Fils inc.;
- Vente à Marché Blais Inc. des lots 5 265 493 et 5 265 494;
- Vente à MFT & Fils inc. du lot 5 265 492;
- Appui – comité de transport actif;
- Cautionnement – corporation de développement économique du territoire de la MRC du Rocher-Percé (CDE) - Projet jardin Multimédia
- Demande du personnel-cadre – Égalité salariale;

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
3. **CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES**
 - 3.1 CORRESPONDANCE
 - 3.2 DEMANDES
 - 3.2.1 Demande de commandite – Tournoi de golf des gens d'affaires ;
 - 3.2.2 Demande – Ligue de balle molle de Pabos Mills ;
 - 3.2.3 Conseil Mgr Ross (°3261) – Congrès régional 2018 – Commandite
 - 3.2.4 Regroupement des artistes et artisans MRC du Rocher-Percé – Déjeuner bénéfique;
 - 3.3 AFFAIRES NOUVELLES
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Approbation des comptes à payer ;

- 4.2 Service des loisirs, de la culture et du récréotourisme - Tarification 2017-2022 ;
- 4.3 Signataires – Protocole d’entente – Association des alcooliques anonymes ;
- 4.4 Signataires- Protocole d’entente – Maison des jeunes de Chandler Inc. ;
- 4.5 Signataires – Contrat de travail pour un employé contractuel – Madame Frédérique Bélanger – Yoga ;
- 4.6 Signataires – Contrat pour un employé contractuel – Madame Frédérique Bélanger – Yoga;
- 4.7 Signataires – Contrat de travail pour un employé contractuel – Monsieur Stéphane Clavet – Spinning;
- 4.8 Octroi de contrat – Eurovia Québec Construction inc. - Travaux d’asphaltage sur certaines routes municipales ;
- 4.9 Recommandation de paiement – Béton provincial – Réparation d’un ponceau à St-François;
- 4.10 Recommandation de paiement – Les entreprises Bourget – Transport et épandage abat-poussière ;
- 4.11 Recommandation de paiement – Jean-Luc Heyvang architecte – Centre sportif Clément-Tremblay ;
- 4.12 Recommandation de paiement – Honoraires professionnels – Delisle & Delisle s.e.n.c.;
- 4.13 Recommandation de paiement - Projets de développement par quartier;
- 4.14 Loi sur l’équité salariale - Recommandation de paiement ;
- 4.15 Octroi de contrat – MR Son – Système de sons – Centre sportif Clément-Tremblay ;
- 4.16 Appui - Projet intégré d’habitation - monsieur Jocelyn Marcoux ;
- 4.17 Autorisation - Construction d’un bâtiment accessoire - Monsieur Gaétan Bouchard ;
- 4.18 Recommandation de paiement – Murale de Newport – Monsieur Frédéric Chabot ;
- 4.19 Recommandation de paiement – Eurovia Québec Construction inc. – Travaux d’asphaltage ;
- 4.20 Appui financier - Achat de vélos de spinning ;
- 5. **PROPOS DU MAIRE**
- 6. **PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**
 - 6.1 Période de questions de l’assemblée.
 - 6.2 Levée de l’assemblée

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

180910.280 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

180910.281 DEMANDES

Suite à la demande d’aide financière déposée à la Ville de Chandler, Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et il est unanimement résolu que ce Conseil accorde le montant suivant :

Tournoi de golf des gens d’affaires - Commandite	200 \$
Ligue de Balle molle Pabos Mills - Commandite	287.44 \$
Conseil Mgr Ross (°3261) – Congres régional 2018 – Commandite	164.50 \$

Regroupement des artistes et artisans MRC du Rocher-Percé – Déjeuner bénéfice;	100 \$
---	--------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180910.282 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – JEAN-LUC HEYVANG
ARCHITECTE – GARAGE MUNICIPAL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce Conseil autorise le paiement de la facture numéro 01800-01 Jean-Luc Heyvang, Architecte, au montant total de 16 751.86 \$, pour des honoraires professionnels dans le cadre de la construction d'un garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180910.283 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CERTIFICAT DE
PAIEMENT NUMÉRO 3REV1 – LES CONSTRUCTIONS
SCANDINAVES – CENTRE SPORTIF CLÉMENT-TREMBLAY**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce Conseil approuve le certificat de paiement numéro 03rev1 produit par Jean-Luc Heyvang, architecte, au montant de 319 504.16 \$, toutes taxes incluses, payable à Les Constructions Scandinaves inc., pour des travaux de rénovation et de mises aux normes du Centre sportif Clément-Tremblay.

Il est également résolu d'autoriser le paiement de cette somme par la directrice financière à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**180910.284 APPUI - « AMÉLIORATION DES PRATIQUES POUR DÉTOURNER
LES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA RIVIÈRE PETIT PABOS »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce Conseil exprime son appui au projet « Amélioration des pratiques pour détourner les matières résiduelles de la rivière Petit Pabos » lors d'activités récréatives en plein air et ainsi préserver trois types d'habitats écologiques proposé par Merinov.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180910.285 RÉTROCESSION DU LOT 5 265 493 PAR MFT & FILS INC

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu ce qui suit:

1. Que la Ville de Chandler accepte la rétrocession par MFT & Fils inc. du lot 5 265 493 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé, en application de l'article V de la Politique municipale relativement à la vente et aux promesses de vente de terrains qui sont la propriété de la Ville de Chandler et sont situés dans les parcs industriels.
2. Que Madame Louise Langlois et Monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Chandler ledit acte de rétrocession ainsi que tous documents pertinents, requis et nécessaires et à poser tout acte nécessaire ou utile aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180910.286 VENTE À MARCHÉ BLAIS INC. DES LOTS 5 265 493 ET 5 265 494

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu ce qui suit:

Que la Ville de Chandler vende sans garantie légale, aux risques et périls de MARCHÉ BLAIS INC., les immeubles ci-après décrits, pour une considération de 7,180.81\$, plus les taxes (TPS et TVQ); à laquelle il faut ajouter une somme de 300.00\$ pour couvrir le coût préférentiel de bornage des terrains.

Les immeubles vendus sont ci-après décrits:-

Désignation (1)

Un immeuble situé sur l'Avenue du Parc Industriel, Ville de Chandler (Secteur Pabos), Province de Québec, G0C 2H0; connu et désigné comme étant le lot 5 265 493 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé.

Désignation (2)

Un immeuble situé sur l'Avenue du Parc Industriel, Ville de Chandler (Secteur Pabos), Province de Québec, G0C 2H0; connu et désigné comme étant le lot 5 265 494 au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé.

La "Politique municipale relativement à la vente et aux promesses de vente de terrains qui sont la propriété de la Ville de Chandler et sont situés dans les parcs industriels" devra s'appliquer intégralement.

Il est également résolu que MARCHÉ BLAIS devra se raccorder

aux services municipaux (aqueduc et égouts) dans les deux (2) ans suivants la vente desdits terrains.

Il est également résolu que Madame Louise Langlois et Monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Chandler ledit acte de vente ainsi que tous documents pertinents, requis et nécessaires et à poser tout acte nécessaire ou utile aux fins de la présente résolution.

La présente résolution remplace celle adoptée le 09 juillet 2018, sous le numéro 180709.227.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180910.287 VENTE À MFT & FILS INC. DU LOT 5 265 492

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu ce qui suit:

Que la Ville de Chandler vende sans garantie légale, aux risques et périls de MFT & FILS INC., l'immeuble ci-après décrit, pour une considération de 2 525 \$, plus les taxes (TPS et TVQ); à laquelle il faut ajouter une somme de CENT CINQUANTE DOLLARS (150.00\$) pour couvrir le coût préférentiel de bornage des terrains.

L'immeuble vendu est ci-après décrit:

Désignation

Un immeuble situé sur l'Avenue du Parc Industriel, Ville de Chandler (Secteur Pabos), Province de Québec, G0C 2H0; connu et désigné comme étant le lot 5 265 492 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé.

La "Politique municipale relativement à la vente et aux promesses de vente de terrains qui sont la propriété de la Ville de Chandler et sont situés dans les parcs industriels" devra s'appliquer intégralement.

Il est également résolu que MFT & FILS INC. devra se raccorder aux services municipaux (aqueduc et égouts) dans les deux (2) ans suivants la vente desdits terrains.

Il est également résolu que Madame Louise Langlois et Monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Chandler ledit acte de vente ainsi que tous documents pertinents, requis et nécessaires et à poser tout acte nécessaire ou utile aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180910.288 APPUI – COMITÉ DE TRANSPORT ACTIF

CONSIDÉRANT la demande d'appui déposée par monsieur Pierre-Luc Arsenault du comité d'embellissement de Chandler concernant la mise en place d'un comité dédié au transport actif sur le territoire de la ville de Chandler;

CONSIDÉRANT que ledit comité aura pour mandat de proposer, en s'appuyant sur les axes d'orientation du nouveau plan d'urbanisme de la Ville, des stratégies de mise en place d'aménagements favorisant le transport actif sur le territoire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce Conseil appui l'initiative de monsieur Arsenault visant à mettre en place un comité dédié au transport actif sur le territoire de la ville de Chandler

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180910.289 CAUTIONNEMENT – CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ (CDE) - PROJET JARDIN MULTIMÉDIA

CONSIDÉRANT le projet de jardin multimédia de la corporation de développement économique du territoire de la MRC du Rocher-Percé (CDE);

CONSIDÉRANT que la totalité du financement est attaché et confirmé par les bailleurs de fonds;

CONSIDÉRANT cependant qu'un financement temporaire d'environ 500 000 \$ sera nécessaire vers la fin des travaux, puisqu'un solde représentant 40 % du financement sera versé par Tourisme Québec à la fin du projet;

CONSIDÉRANT que Desjardins exige de la CDE un cautionnement avant d'accorder le financement temporaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que la Ville de Chandler accepte, conditionnellement à l'approbation du ministre, de se porter caution d'un prêt à terme de courte durée (12 mois et moins) consentie par la caisse populaire Desjardins du Centre-sud gaspésien en faveur de la corporation de développement économique du Rocher-Percé (CDE) pour le projet de jardin multimédia à Chandler.

Il est également résolu d'autoriser madame Louissette Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler tout document requis,

pertinent et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180910.290 DEMANDE DU PERSONNEL-CADRE – ÉGALITÉ SALARIALE

CONSIDÉRANT la demande déposée par le personnel-cadre de la Ville de Chandler concernant le processus d'égalité salariale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu de mandater le directeur général et greffier afin que ce dernier consulte la FQM pour obtenir une offre de service dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180910.291 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu, d'approuver les comptes à payer représentant pour le journal des achats du mois d'août 2018 un montant de 750 416.57 \$ et de 83 556.85 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180910.292 SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU RÉCRÉOTOURISME - TARIFICATION 2017-2022

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce Conseil adopte la tarification 2017-2022 présentée par le service du développement du sport, de la culture et du récréotourisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180910.293 SIGNATAIRES – PROTOCOLE D'ENTENTE – ASSOCIATION DES ALCOOLIQUES ANONYMES

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce Conseil autorise madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la ville le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Chandler et l'association des alcooliques anonymes pour la location du local « La rochethèque » située à l'aréna de Chandler pour une période de trois (3) ans s'échelonnant entre le 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180910.294 SIGNATAIRES- PROTOCOLE D'ENTENTE – MAISON DES

JEUNES DE CHANDLER INC.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce Conseil autorise madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Chandler et la Maison des jeunes pour la location d'un local situé à l'aréna de Chandler pour une période s'échelonnant entre la 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180910.295 SIGNATAIRES – CONTRAT DE TRAVAIL POUR UN EMPLOYÉ CONTRACTUEL – MADAME FRÉDÉRIQUE BÉLANGER – YOGA

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce Conseil autorise madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler le contrat de travail pour une employée contractuelle, madame Frédérique Bélanger, pour la session de yoga qui sera offerte les lundis et jeudis lors de la session « septembre 2018 »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180910.296 SIGNATAIRES – CONTRAT POUR UN EMPLOYÉ CONTRACTUEL – MADAME FRÉDÉRIQUE BÉLANGER – YOGA (DÉBUTANTS)

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce Conseil autorise madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler le contrat de travail pour une employée contractuelle, madame Frédérique Bélanger, pour la session de yoga qui sera offerte les jeudis (débutants) lors de la session « septembre 2018 »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180910.297 SIGNATAIRES – CONTRAT DE TRAVAIL POUR UN EMPLOYÉ CONTRACTUEL – MONSIEUR STÉPHANE CLAVET – SPINNING;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce Conseil autorise madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler le contrat de travail pour un employé contractuel, monsieur Stéphane Clavet, pour la session de spinning qui sera offerte les lundis et mercredis lors de la session « septembre 2018 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180910.298 OCTROI DE CONTRAT – EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. - TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR CERTAINES ROUTES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'asphaltage sur certaines routes municipales;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission et que cette dernière est conforme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce Conseil octroie le contrat d'asphaltage de la rue Christophe-Côté à Eurovia Québec Construction inc. pour un montant total de 61 930.32 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180910.299 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – BÉTON PROVINCIAL – RÉPARATION D'UN PONCEAU À ST-FRANÇOIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce Conseil recommande le paiement de la facture numéro 1652655, de la compagnie Béton provincial, au montant total de 7 285.97 \$, toutes taxes incluses, pour la réparation d'un ponceau, quartier St-François.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé du surplus de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180910.300 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – LES ENTREPRISES BOURGET – TRANSPORT ET ÉPANDAGE ABAT-POUSSIÈRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce Conseil autorise le paiement de la facture numéro 21564, de "Les Entreprises Bourget Inc.", au montant total de 8 732.35 \$, toutes taxes incluses, pour le transport et l'épandage d'abat-poussière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180910.301 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – JEAN-LUC HEYVANG ARCHITECTE – CENTRE SPORTIF CLÉMENT-TREMBLAY

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce Conseil autorise le paiement des factures de Jean-Luc Heyvang Architecte pour des honoraires professionnels dans le cadre des travaux de mise aux normes du Centre sportif Clément-Tremblay.

Facture numéro	Montant (TTC)
01739-03	18 568.46 \$
01739-02	6 743.28 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180910.302 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS – DELISLE & DELISLE S.E.N.C.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce Conseil recommande le paiement de la facture datée du 18-07-22 de la firme Delisle & Delisle S.E.N.C. d'un montant total de 9 427.04 \$, toutes taxes incluses, pour des services professionnels rendus et déboursés encourus au 30 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180910.303 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - PROJETS DE DÉVELOPPEMENT PAR QUARTIER

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce Conseil autorise le paiement des factures en lien aux projets de développement par quartier de Newport et Pabos Mills :

Entreprise	Numéro de facture	Montant (TTC)
Stéphane Lantin	121397	2 700 \$
Stéphane Lantin	121400	1 620.00 \$
Groupe Sports-Inter Plus inc.	5440	809.28 \$
Imprimerie des anses		3 966.06 \$
Terrassement Laurent Lelievre inc.	14	8 220.71 \$
Terrassement Laurent Lelievre inc.	17	2 242.01 \$
Kiosques multifonctionnels		12 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180910.304 LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE - RECOMMANDATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'équité salariale oblige les employeurs qui y sont assujettis à produire annuellement une déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale, à réaliser un exercice d'équité salariale et d'évaluer le maintien une fois tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT l'obligation de la Ville de Chandler de se conformer aux résultats d'évaluation du maintien de l'équité salariale produite par la Fédération Québécoises des Municipalités pour les années 2016 à 2020;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche

et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement d'un montant total de 22 895.48 \$ aux personnes concernées par les résultats d'évaluation du maintien l'équité salariale réalisée par la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180910.305 OCTROI DE CONTRAT – MR SON – SYSTÈME DE SON – CENTRE SPORTIF CLÉMENT-TREMBLAY

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un système de son pour le Centre sportif Clément-Tremblay;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil octroi le contrat pour l'achat d'un système de son pour le Centre sportif Clément-Tremblay au plus bas soumissionnaire conforme, MR Son, au montant total de 39 133.46 \$, toutes taxes comprises.

Soumissionnaire	Montant (TTC)
MR Son	39 133.46 \$
Métronomie Ltée	45 213.84 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180910.306 APPUI - PROJET INTÉGRÉ D'HABITATION - MONSIEUR JOCELYN MARCOUX

CONSIDÉRANT que monsieur Jocelyn Marcoux a modifié le mode de tenure de son projet en faisant publier une déclaration de copropriété ;

CONSIDÉRANT que les modes de tenure ne sont pas régies par les autorités municipales, le projet de monsieur Jocelyn Marcoux demeure un projet intégré même si la tenure a été transformée en copropriété divise. En d'autres mots, la tenure en copropriété ne permet pas au promoteur de se soustraire aux normes des règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que monsieur Jocelyn Marcoux désire ajouter deux (2) habitations à son projet intégré d'habitations qui en compte déjà trois (3) situées sur l'avenue Blanchard, quartier Chandler

CONSIDÉRANT que le demandeur s'engage à respecter les normes en matière de raccordement aux services municipaux : soit en respectant, pour les deux (2) nouvelles entrées de services, le règlement V-206-2018 relatif aux branchements et aux services d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial, soit en obtenant du Ministère de

l'environnement un certificat d'autorisation afin de créer un réseau privé ;

CONSIDÉRANT que monsieur Jocelyn Marcoux a déposé les plans pour les deux (2) chalets additionnels, produits par Mathieu Fleury, architecte ;

CONSIDÉRANT que le demandeur a déposé le certificat d'implantation du projet, minute 4159, produit par Jean-Louis Leblanc, arpenteur-géomètre ;

CONSIDÉRANT que le projet de monsieur Jocelyn Marcoux respecte les normes applicables à un projet intégré d'habitation édictées à l'article 155 du règlement de zonage numéro 2017-Z-001 de la Ville de Chandler ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce Conseil, suite à la recommandation positive du CCU (résolution numéro 18-U-18), accepte la continuité du projet intégré d'habitation tel que déposé par monsieur Jocelyn Marcoux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180910.307 AUTORISATION - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE - MONSIEUR GAÉTAN BOUCHARD

CONSIDÉRANT que monsieur Gaétan Bouchard, localisé au 2, avenue des Pionniers, quartier Chandler (lot 4 294 478, zone 3002 du plan de zonage) a adressé une lettre la Ville de Chandler le 13 août dernier demandant qu'on lui permette de faire un garage plus haut que les normes prescrites et à un endroit où la réglementation ne le permet pas ;

CONSIDÉRANT que monsieur Gaétan Bouchard semble de bonne foi et a à cœur de faire une construction visuellement agréable, d'un style et avec des matériaux similaires à ceux de son habitation principale ;

CONSIDÉRANT que ce projet ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce Conseil, suite à la recommandation positive du CCU (résolution numéro 18-U-19) accepte la demande spéciale de monsieur Bouchard et l'autorise à construire un nouveau bâtiment accessoire aux conditions suivantes, qui devront toutes être respectées :

- La hauteur du bâtiment accessoire ne devra pas excéder la hauteur du bâtiment principal ;
- Il ne devra y avoir qu'un seul bâtiment accessoire sur le terrain ;
- Le nouveau bâtiment accessoire pourra être situé dans la cour avant, mais ne devra pas empiéter davantage dans la marge avant que celui existant ;
- Le bâtiment accessoire devra être situé à plus de 1 mètre des lignes de terrain et à au moins 2 mètres du bâtiment principal;
- La superficie maximale permise pour le bâtiment accessoire est de 40% de la superficie d'implantation de la maison mobile ;
- Monsieur Gaétan Bouchard devra fournir à la Ville une autorisation écrite provenant d'Hydro-Québec l'autorisant à construire un bâtiment accessoire à l'endroit projeté et à la hauteur souhaitée ;
- Monsieur Bouchard devra fournir à la Ville les plans de construction de son bâtiment accessoire ainsi qu'un certificat d'implantation, produit par un arpenteur-géomètre, qui démontrera que l'ensemble des conditions prescrites ci-haut sont respectées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190910.308 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – MURALE DE NEWPORT – MONSIEUR FRÉDÉRIC CHABOT

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce Conseil autorise le paiement de la facture numéro 9, de Monsieur Frédéric Chabot, au montant total de 8 250 \$, sans taxes, pour la création d'une murale, secteur Newport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190910.309 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC – TRAVAUX D'ASPHALTAGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce Conseil autorise le paiement des factures d'Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux d'asphaltage

NUMÉRO DE FACTURE	MONTANT (TTC)
5802372331	11 483.93 \$
5802372332	61 930.32 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190910.310 APPUI FINANCIER - ACHAT DE VÉLOS DE SPINNING

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce Conseil appui financièrement l'achat de vélos de spinning pour un montant total de 3 400 \$ et qu'il autorise un prêt à Sauvetage Adrénaline de 3 300 \$ qui sera remboursable, en

novembre 2018, tel que décrit dans la proposition modifiée présentée par monsieur Glenn Clément, directeur du Service du développement sportif, culturel et récréotouristique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180910.311 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Gaétan Daraïche propose la levée de l'assemblée à 21 h 20.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier